

# DÉCLARATION DU MINISTRE DE LA COMMUNICATION À PROPOS DE LA TRANSITION

- Le gouvernement observera une stricte neutralité lors des prochaines échéances électorales
- Il y aura une large concertation avec les partis politiques et les organisations de la société civile
- Le programme de la transition est une affaire strictement mauritanienne qui doit être traitée sur le sol national

**M.** Nagi Ould Mohamed Mahmoud, ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, par intérim, ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, a fait mardi matin à la presse la déclaration suivante:

*"Le Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie a mis définitivement fin, le 3 août, aux pratiques totalitaires de l'ancien régime qui ont conduit le pays à une impasse politique et à des horizons sans issue, ayant engendré de graves déviations et constitué des menaces réelles, à la fois, pour l'existence de l'Etat et pour l'avenir du pays.*

*Et comme l'a réaffirmé le Président du Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie, le mandat du gouvernement sera accompli avec rigueur au cours d'une période transitoire n'excédant pas deux ans.*

*C'est dans ce sens que l'action consistera en l'organisation d'un*



*référendum, dans un délai d'une année, sur l'amendement des dispositions constitutionnelles que le Conseil a déterminées et qui feront l'objet d'une concertation avec les partis politiques et les organisations de la société civile, reconnus ou qui le seront prochainement, conformément aux lois en vigueur.*

*Cette étape préparera le terrain à*

*l'organisation de scrutins présidentiel et parlementaire honnêtes et transparents dans un délai ne dépassant pas 24 mois.*

*Le Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie a donné des garanties claires et sûres pour l'exécution du programme de la phase de transition. Ces garanties prévoient que le Président et les membres du Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie, le Premier Ministre et les membres du gouvernement, n'auront pas le droit de se présenter aux prochaines élections.*

*Une commission électorale indépendante sera constituée aux fins de superviser les opérations du scrutin. Les Etats et organisations internationales qui le souhaitent seront conviés à désigner des observateurs pour suivre l'ensemble des étapes de ce processus électoral.*

*Le Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie et le gouvernement s'engagent à ne soutenir*

*aucun candidat, à ne créer ou cautionner aucun parti politique durant cette phase de transition.*

*Ce programme ainsi que les garanties nécessaires à son exécution, durant la phase de transition, prouvent la volonté sincère de mettre sur pied, en concertation avec l'ensemble des acteurs politiques, de véritables institutions constitutionnelles propres à enraciner les valeurs de justice, d'équité et de démocratie.*

*Dans ce cadre, les Mauritaniens, tous les Mauritaniens sans exclusive, sont conviés à participer à la réalisation du programme de la phase de transition.*

*Il est cependant du devoir de chacun, à l'intérieur et à l'extérieur, de comprendre qu'il s'agit là d'une affaire strictement mauritanienne, ne concernant que les Mauritaniens et qui, de ce fait, doit être traitée sur le sol national.."*